

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE
3 PL PIERRE GOUJON - BP 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

RECEPISSE DE DEPOT

SELARL Clarence KOCH
12 QUAI general Sarrail
69006 Lyon 06

V/REF :

N/REF : 1999 B 354 / 2009-A-3760

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 11/08/2009,

Acte S.S.P. en date du 17/02/2009
- Cession de parts

P.V. des décisions de l'associé unique du 17/02/2009
- Transformation en EURL
- Changement de gérant

Statuts mis à jour

Concernant la société

3 D INGENIERIE
Société à responsabilité limitée
Zone Industrielle de Lucinges
01370 Treffort-Cuisiat

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-3760 le 11/08/2009

R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 423 354 562 (1999 B 354)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 11/08/2009,

Le Greffier

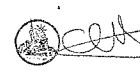


**CESSION DE PARTS SOCIALES
S.A.R.L. 3 D INGENIERIE
A C.M.P. HOLDING**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE (AIN)
INSCRIPTION N°

DU 11 AOUT 2009 173760

ENTRE LES SOUSSIGNES :

 Le Greffier 

1° Monsieur David Michel PIROUX,

Né le 18 juillet 1972 à BOURG EN BRESSE (Ain), de nationalité française,

Epoux de Madame Corinne ROSELLINI avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par Maître Didier THOLON, Notaire à TREFFORT CUISIAT (Ain), préalablement à leur union célébrée à la mairie d'AMBERIEU EN BUGHEY (Ain) le 25 juillet 1998 ; régime non modifié depuis,

Demeurant à SAINT ETIENNE DU BOIS (Ain), les Chatonnières.

2° Monsieur Cédric Laurent PIROUX,

Né le 24 mars 1978 à BOURG EN BRESSE (Ain), de nationalité française,

Epoux de Madame Solène Mélanie CHEVALIER avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par Maître Didier THOLON, Notaire à TREFFORT CUISIAT (Ain), le 10 juin 2006, préalablement à leur union célébrée à la mairie de TREFFORT CUISIAT (Ain) le 15 juillet 2006 ; régime non modifié depuis,

Demeurant à 01250 JASSERON, 10, Clos de l'Hermitage.

3° Monsieur PIROUX Michel,

Né le 13 novembre 1947 à BOURG EN BRESSE (Ain), de nationalité française,

Epoux de Madame Chantal SALOMON avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union ; régime non modifié depuis.

Demeurant "Le Pierron" - 01370 TREFFORT CUISIAT.

Ci-après dénommés "les cédants",

D'UNE PART

ET :

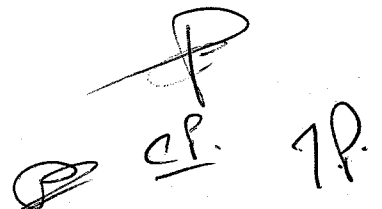
La société "**CMP HOLDING**", Société par Actions Simplifiée au capital de 240 000 euros, dont le siège social est à 01370 TREFFORT CUISIAT, Z.A. de Lucinges, immatriculée au Registre du commerce et sociétés sous le numéro 333 158 277 RCS BOURG EN BRESSE ;

Représentée par son Président en exercice : Monsieur Michel PIROUX.

Ci-après dénommé "le cessionnaire",

D'AUTRE PART

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIVIT:



**CESSION DE PARTS SOCIALES
S.A.R.L. 3 D INGENIERIE
A C.M.P. HOLDING**

DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

Les cédants déclarent :

- Que leur état civil exact est bien celui indiqué ci-dessus ;
- Que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,
- Que la société 3 D INGENIERIE n'est pas en état de cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaires.

Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- Qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- Et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE

Suivant acte sous seings privés en date à LYON du 11 juin 1999, enregistré le 14 juin 1999 au Service des Impôts BOURG SUD, bordereau 231/1, folio 4/6, il existe une société à responsabilité limitée dénommée 3 D INGENIERIE, au capital de 32 000 euros, divisé en 2000 parts de 16 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé Zone Industrielle de Lucinges, 01370 TREFFORT CUISIAT, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 423 354 562 RCS BOURG EN BRESSE.

Le gérant de la société 3 D INGENIERIE est Monsieur Cédric PIROUX..

La société 3 D INGENIERIE a pour objet principal l'étude et la conception de tous produits et pièces métalliques ou plastiques, d'ensembles mécano soudés et d'outillages ainsi que le développement de progiciels.

Les cédants détiennent la totalité du capital de la société 3 D INGENIERIE par suite des faits et actes suivants.

ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS SOCIALES

Monsieur Cédric PIROUX

Monsieur Cédric PIROUX détient 745 parts sociales, savoir :

- | | |
|---|---------------|
| - 45 parts par suite de l'acquisition qu'il en a faite de Monsieur Daniel BRET suivant acte sous seing privé en date du 9 janvier 2004. | 45 parts |
| - 180 parts par suite de l'acquisition qu'il en a faite de la société CMP HOLDING suivant acte sous seing privé en date du 9 janvier 2004. | 180 parts |
| - 20 parts par suite de l'acquisition qu'il en a faite de Madame Monique HELLIER HORENT suivant acte sous seing privé en date du 9 janvier 2004. | *
20 parts |
| - 400 parts par suite de l'acquisition qu'il en a faite de Monsieur Michel BILLOUZ pour l'usufruit et Monsieur Franck BILLOUZ pour la nue-propriété suivant acte sous seing privé en date du 26 avril 2007. | 400 parts |
| - 100 parts par suite de l'acquisition qu'il en a faite de Monsieur Michel BILLOUZ suivant acte sous seing privé en date du 17 septembre 2008. | 100 parts |
| | ----- |
| | 745 parts |

CESSION DE PARTS SOCIALES
S.A.R.L. 3 D INGENIERIE
A C.M.P. HOLDING

Monsieur David PIROUX

Monsieur David PIROUX détient 745 parts sociales, savoir :

- | | |
|--|-----------|
| - 245 parts par suite de l'acquisition qu'il en a faite de Monsieur Daniel BRET suivant acte sous seing privé en date du 9 janvier 2004. | 245 parts |
| - 400 parts par suite de l'acquisition qu'il en a faite de Monsieur Michel BILLOUZ pour l'usufruit et Monsieur David BILLOUZ pour la nue-propriété suivant acte sous seing privé du 26 avril 2007. | 400 parts |
| - 100 parts par suite de l'acquisition qu'il en a faite de Monsieur Michel BILLOUZ suivant acte sous seing privé en date du 17 septembre 2008. | 100 parts |
| | ----- |
| | 745 parts |

Monsieur Michel PIROUX

Monsieur Michel PIROUX détient 510 parts sociales savoir :

- | | |
|---|-----------|
| - 255 parts sociales pour les avoir souscrites en numéraire lors de la constitution de la société suivant acte du 11 juin 1999. | 255 parts |
| - 255 parts sociales par suite de l'attribution qui lui en a été faite aux termes de l'assemblée générale mixte réunie le 26 juin 2003 décidant d'augmenter le capital social par incorporation de sommes prélevées sur le compte "Réserve spéciale avant incorporation au capital" et sur le compte "Autres réserves". | 255 parts |
| | ----- |
| | 510 parts |

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

CESSION

Par les présentes,

- | | |
|---|-----------|
| - Monsieur Cédric PIROUX cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société CMP HOLDING, qui accepte, les 745 parts sociales de 16 euros lui appartenant dans la société 3 D INGENIERIE. | 745 parts |
| - Monsieur David PIROUX cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société CMP HOLDING, qui accepte, les 745 parts sociales de 16 euros lui appartenant dans la société 3 D INGENIERIE. | 745 parts |
| - Monsieur Michel PIROUX cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société CMP HOLDING, qui accepte, les 510 parts sociales de 16 euros lui appartenant dans la société 3 D INGENIERIE. | 510 parts |
| | ----- |

Soit ensemble les deux mille parts sociales représentant la totalité du capital social. 2 000 parts

La société CMP HOLDING devient l'unique propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être mis en distribution sur ces parts postérieurement à ce jour.

**CESSION DE PARTS SOCIALES
S.A.R.L. 3 D INGENIERIE
A C.M.P. HOLDING**

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de VINGT CINQ EUROS (25 €) la part, soit :

- Le prix de DIX HUIT MILLE SIX CENT VINGT CINQ EUROS pour la cession consentie par Monsieur Cédric PIROUX	18 625 €
- Le prix de DIX HUIT MILLE SIX CENT VINGT CINQ EUROS pour la cession consentie par Monsieur David PIROUX	18 625 €
- Le prix de DOUZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS pour la cession consentie par Monsieur Michel PIROUX	12 750 €

Soit CINQUANTE MILLE EUROS pour les deux mille parts cédées.	50 000 €

Lequel prix la société CMP HOLDING a payé aux cédants, chacun pour ce qui lui revient, ainsi que ces derniers le reconnaissent et lui en donnent valable et définitive quittance.

INTERVENTION DE MADAME PIROUX NEE SALOMON

Au présent acte intervient :

Madame Chantal SALOMON épouse commune en biens de Monsieur Michel PIROUX avec lequel elle demeure à 01370 TREFFORT CUISIAT, "Le Pierron" ;

Laquelle déclare donner son accord à la présente cession de parts dépendant de la communauté de biens existant entre elle et son époux.

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article L. 223-14 du Code de commerce et à l'article 12 des statuts, cette cession à un tiers étranger à la Société doit être soumise à l'agrément des associés.

Du fait de la cession simultanée de l'intégralité des parts par tous les associés, cet agrément est réputé acquis.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Les cédants déclarent que la société 3 D INGENIERIE est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Ils précisent que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

Il sera perçu un droit de 3 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23.000 euros et le nombre total de parts de la Société.

En conséquence, la valeur après application de l'abattement servant à la liquidation des droits d'enregistrement est la suivante :

50.000 euros - (23.000 euros x 2.000 parts sociales / 2.000) = 27.000 euros

CESSION DE PARTS SOCIALES
S.A.R.L. 3 D INGENIERIE
A C.M.P. HOLDING

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS.

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire, qui s'y oblige, à l'exception de ceux concernant la modification des statuts qui seront supportés par la Société.

Fait à TREFFORT CUISIAT, en sept originaux,

Le 17 février 2009 (Dix-sept février deux mil neuf), par tous les signataires à l'exception de
Nehame Chantal PIROUX qui a signé le 24 avril 2009

Cédric PIROUX

(Bon pour cession de sept cent quarante cinq parts sociales
Bon pour quittance)

Bon pour cession de sept cent quarante
cinq parts sociales.
Bon pour quittance.

David PIROUX

(Bon pour cession de sept cent quarante cinq parts sociales
Bon pour quittance)

Bon pour cession de sept cent quarante cinq
parts sociales
Bon pour quittance

Michel PIROUX

(Bon pour cession de cinq cent dix parts sociales
Bon pour quittance)

Bon pour cession de cinq cent
dix parts sociales
Bon pour quittance

Madame Chantal PIROUX

(Bon pour accord)

Bon pour accord

C.M.P. HOLDING

Michel PIROUX

(Bon pour acceptation de la cession de parts)

Bon pour acceptation de la
cession de parts

Immatriculé à : SIE DE BOURG EN BRESSE

du 11/05/2009 Bordereau n°2009/923 Case n°5

Montant des droits : 810 €

Pénalités :

Montant liquidé : huit cent dix euros

Montant reçu : huit cent dix euros

Agent

Ext 3720